



**REPUBLIQUE TOGOLAISE**



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

**Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation  
et à la Dégradation des forêts (REDD+)**

**RAPPORT DE L'ATELIER REGIONAL DE VALIDATION DU DRAFT 2 DU  
MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DE LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE  
DE LA STRATEGIE AVEC LES ACTEURS DE LA REGION DES PLATEAUX  
OUEST.**

**Kpalimé, le 02 Septembre 2020**



**Les rapporteurs**

## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	3
<b>I. RAPPEL DU CONTEXTE, DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS DE L'ATELIER</b> ....	3
<b>1.1. Contexte et justification</b> .....	3
<b>1.2. Rappel des objectifs de l'atelier</b> .....	4
<b>1.3. Rappel des résultats attendus</b> .....	4
<b>II. MISE EN ŒUVRE DE L'ATELIER/DEROULEMENT DES TRAVAUX</b> .....	5
<b>2.1. La cérémonie d'ouverture et mise en place du bureau de l'atelier</b> .....	5
<b>2.2. Les communications</b> .....	6
<b>2.3. Synthèse des débats</b> .....	7
<b>2.4. Travaux de groupe</b> .....	11
<b>III. Recommandations et clôture de l'atelier</b> .....	11
<b>3.1. Les recommandations formulées à par les participants</b> .....	11
<b>3.2. La cérémonie de clôture de l'atelier</b> .....	11
<b>CONCLUSION</b> .....	11
<b>ANNEXES</b> .....	12

## **INTRODUCTION**

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, de réduire la pauvreté et de relancer la croissance économique à travers la gestion durable et équitable des forêts, la valorisation des services environnementaux et le renforcement du stock du carbone forestier, le Togo s'est engagé dans le processus REDD+ depuis 2015. Les différents acteurs ou parties prenantes, avec des intérêts souvent divergents, sont appelés à agir ensemble pour l'atteinte des objectifs de la REDD+.

Dans le souci de prévenir et de faciliter le règlement des potentiels conflits, la coordination nationale REDD+ Togo s'est déjà doté d'un mécanisme consensuel de gestion des plaintes (MGP) pour la phase de préparation avec des comités locaux, régionaux et un comité national de régulation qui permettent de bien gérer les plaintes sur l'ensemble du territoire national. Cependant, le champ d'action, le type de plainte et la nature des activités de la phase de préparation sont différents de ceux de la phase de mise en œuvre. C'est pourquoi la coordination nationale vient d'élaborer un autre mécanisme pour la phase de mise en œuvre de la stratégie. L'enjeu est de permettre aux plaignants d'activer rapidement ce mécanisme de régulation lorsqu'ils auront une plainte ou une doléance en lien avec les activités de la phase de mise en œuvre de la REDD+.

Tout comme celui de la phase de préparation, ce mécanisme de la phase de mise en œuvre se veut transparent et accessible aux parties prenantes. C'est un instrument fondé sur l'engagement et le dialogue en vue de la résolution efficiente des plaintes.

C'est dans cette logique que le présent atelier est organisé ce 02 septembre 2020 à l'hôtel 30 Août de Kpalimé par la coordination nationale REDD+ pour la validation du draft 2 du mécanisme de gestion des plaintes de la phase de mise en œuvre de la stratégie avec les acteurs. L'objectif général de cet atelier, qui a regroupé une trentaine de participants (annexe1), est de valider de façon participative ledit MGP de la phase de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

La rencontre s'est déroulée en plusieurs phases à savoir : la cérémonie d'ouverture, la mise en place du présidium, les communications suivies des débats, les travaux en commission et la cérémonie de clôture.

### **I. RAPPEL DU CONTEXTE, DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS DE L'ATELIER**

#### **1.1. Contexte et justification**

Le processus REDD+ au Togo vise à infléchir la tendance à la dégradation des forêts et à la déforestation, en optant pour une gestion durable des forêts existantes et un accroissement du patrimoine forestier. Ce processus est conduit dans une approche participative multi-acteurs et inclusive qui requiert l'intégration des dimensions sociale, environnementale et économique. Ce processus, bien que salutaire est cependant susceptible d'engendrer des conflits eu égard à la multiplicité des acteurs qui ont des intérêts souvent divergences.

Dans le souci de prévenir et de faciliter le règlement de ces potentiels conflits, la coordination nationale REDD+ Togo s'est déjà doté d'un mécanisme consensuel de gestion des plaintes (MGP) pour la phase de préparation

Cependant, le champ d'action, le type de plainte et la nature des activités de la phase de préparation sont différents de ceux de la phase de mise en œuvre. C'est pourquoi la coordination

nationale élabore un autre mécanisme pour la phase de mise en œuvre de la stratégie. L'enjeu est de permettre aux plaignants d'activer rapidement ce mécanisme de régulation lorsqu'ils auront une plainte en lien avec les activités de la phase de mise en œuvre de la REDD+.

Ce mécanisme de la phase de mise en œuvre (tout comme celui de la phase de préparation) se veut transparent et accessible à tous. Il s'élabore de manière participative et inclusive pour être mis à la disposition des parties prenantes.

Pour y parvenir, plusieurs activités ont été déjà réalisées. A ce stade, le draft 2 du MGP pour la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ est élaboré.

Dans le souci de partager le contenu de cette dernière version avec l'ensemble des parties prenantes pour qu'elles puissent comprendre le fonctionnement du MGP, son champ d'action, les plaintes éligibles, leurs rôles et responsabilités dans la phase de mise en œuvre de la REDD+ puis procéder à sa validation, cinq ateliers régionaux et un atelier national sont organisés. Ces ateliers de validation permettront aux acteurs de revisiter les modifications apportées à la version précédente et de s'assurer que les spécificités de leurs régions respectives sont prises en compte dans cette dernière version.

## **1.2. Rappel des objectifs de l'atelier**

L'objectif général poursuivi est d'organiser une validation participative du MGP de la phase de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

De façon spécifique, il s'agit essentiellement de :

- Partager avec les parties prenantes le processus ayant conduit à l'élaboration du document du MGP ;
- Partager avec l'ensemble des parties prenantes le contenu du draft 2 du MGP de la phase de mise en œuvre de la stratégie et recueillir leurs contributions ;
- Echanger avec les parties prenantes sur leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre dudit MGP ;
- Amener les participants à identifier et à prendre en compte dans le MGP les spécificités de leurs localités respectives
- Recueillir les apports, observations et commentaires des parties prenantes sur le document afin d'améliorer son contenu ;
- Faciliter l'appropriation du document du MGP par les parties prenantes.

## **1.3. Rappel des résultats attendus**

Les résultats suivants sont attendus :

Le processus d'élaboration du document du MGP est partagé avec les parties prenantes ;

- Le contenu du draft 2 du MGP de la phase de mise en œuvre est partagé avec l'ensemble des parties prenantes et leurs contributions recueillies ;
- Les parties prenantes ont une meilleure compréhension de leurs rôles et responsabilités dans le cadre de ce mécanisme ;
- Les spécificités de chaque localité sont identifiées par les participants et sont prises en compte dans le MGP
- Les observations et commentaires des parties prenantes sont recueillies pour l'amélioration du contenu du draft 2 du MGP ;
- Les parties prenantes se sont approprié le contenu du document du MGP.

## **II. MISE EN ŒUVRE DE L'ATELIER/DEROULEMENT DES TRAVAUX**

### **2.1. La cérémonie d'ouverture et mise en place du bureau de l'atelier**

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois interventions. Il s'agit du mot de bienvenue du Lieutenant **DOSSOU Kodjo**, Directeur préfectoral de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature de Kloto, le Discours du Docteur **DITOATOU Kanfitine**, Coordonnateur REDD+ et le discours d'ouverture de Monsieur **SOGOYOU Bèkèyi Tchallabognoki**, Secrétaire Général de la préfecture de Kloto

#### **Mot de bienvenue du Directeur préfectoral de l'environnement du développement durable et de la protection de la nature de Kloto**

Le directeur préfectoral, le Lieutenant **DOSSOU Kodjo**, a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants avant de donner l'importance socio-économique et environnementale des forêts. Il a ensuite fait allusion à d'autres réunions qui ont eu lieu en prélude à la présente réunion qui témoigne l'aspect innovant et participatif du processus REDD+. En ayant l'espoir que les participants feront une large diffusion des échanges de cette rencontre, il les a invités à participer activement aux échanges portant sur le MGP de la phase de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ au Togo. Il a fini ses propos par remercier le gouvernement pour ses efforts inlassables dans la motivation pour la lutte contre les changements climatiques.

#### **Discours du coordonnateur REDD+**

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Docteur **DITOATOU Kanfitine** les a remerciés pour avoir honoré de leur présence, cet atelier. Il a ensuite témoigné sa gratitude au Secrétaire Général de la préfecture de Kloto, représentant son préfet, pour sa disponibilité et son engagement pour présider la présente réunion. Il a ensuite décrit les phases du processus REDD+ en mettant un accent sur l'importance d'un outil du mécanisme de gestion des plaintes pour le règlement des potentiels conflits. Pour terminer, il a convié tous les participants à une attention particulière et un travail convivial en leur souhaitant un bon déroulement des travaux de l'atelier.

#### **Discours d'ouverture du Secrétaire Général de la préfecture de Kloto**

Dans son discours d'ouverture, Monsieur **SOGOYOU Bèkèyi Tchallabognoki**, Secrétaire Général de la préfecture de Kloto, a également remercié tous les participants et s'est réjoui du privilège accordé à la ville de Kpalimé pour accueillir cette réunion de validation du draft 2 du MGP de la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Il a témoigné, au nom du préfet de Kloto, sa gratitude au chef de L'Etat, au Gouvernement et au Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Protection de la Nature(MEDDPN) pour les efforts consentis dans la lutte contre les changements climatique et la réduction de la pauvreté. Il a montré le fondement du processus REDD+ dans le Plan National de Développement (PND) et l'implication de toutes les parties prenantes afin de permettre à la forêt de continuer à jouer pleinement son rôle écologique et socio-économique. Il a souligné les perturbations liées à la pandémie COVID 19 qui ont entre temps ralenti les activités d'échange et de partage sur le processus REDD+ et a rappelé la nécessité du respect des mesures barrières de la propagation de la maladie. Il a ensuite remercié les partenaires techniques et financiers

qui accompagnent le MEDDPN dans la gestion durable de nos ressources forestières. Pour finir, il a souhaité plein succès aux activités en déclarant ouverts les travaux de l'atelier.

#### ❖ **Mise en place du présidium**

Pour conduire les travaux de l'atelier, un présidium a été mis en place et est composé de :

**Président** :BASSOWA B. Kafessina, Secrétaire Général de la Préfecture de Danyi

**Premier rapporteur** : Lieutenant KANSIWOE Yawo, Directeur Préfectoral de l'Environnement du Développement Durable et de la Protection de la Nature de Kpélé

**Deuxième rapporteur** : Madame AMELAMEDI Abra Akofa, Point focal REDD+ Danyi

## 2.2. Les communications

Quatre communications ont animé la présente réunion. Les deux premières par Monsieur **DAMETOUGLE Totetiébe**, Coordonnateur Adjoint REDD+, et le reste par Monsieur **KOTOKO M. Prosper**, Chargé des affaires juridiques et des sauvegardes environnementales et sociales et Monsieur **KITING Ouadja**, spécialiste en développement social.

#### ❖ **Première communication :**

Elle a porté sur le rappel des quatre Piliers REDD+. Il s'agit de la stratégie nationale REDD+ et le plan d'actions étalé sur 10 ans, les sauvegardes ainsi que Le Niveau National de Suivi-évaluation des Forêts (SNSF) et le Niveau d'Emission de Référence des Forêts (NERF/NRF).

Selon Monsieur DAMETOUGLE Totetiébe, les raisons qui nécessitent un MGP pour la phase de mise en œuvre de la stratégie REDD+ sont entre autres l'aspect innovant fondé sur la participation, l'inclusion et la transparence du processus REDD+, l'implication d'une multiplicité d'acteurs, la conjugaison des efforts des différentes parties prenantes pour parvenir aux résultats des projets, la divergence des intérêts et le risque des situations conflictuelles entre acteurs. Pour terminer, Le présentateur a souligné les étapes de l'élaboration du MGP et a précisé que ce mécanisme est basé sur un processus participatif, inclusif, interactif et itératif.

#### ❖ **Deuxième communication**

1. des objectifs poursuivis par le MGP REDD+ du Togo ;
2. des actions de la stratégie nationale REDD+, sources de plaintes potentielles ;
3. du champ d'action du MGP REDD+ du Togo : Ce sont des questions, des préoccupations, des problèmes ou des doléances découlant des activités des projets REDD+ ainsi que des plaintes non sensibles, liées à la mise en œuvre des activités REDD+ qui sont abordées ;
4. d'éligibilité et de recevabilité d'une plainte ; Cette phase clarifie les conditions dans lesquelles une plainte est éligible ou non selon le MGP REDD+ Togo ;

5. des parties prenantes concernées par le MGP REDD+ du Togo : Dans ce cadre, les acteurs directement ou indirectement touchés par les activités des projets REDD+ sont concernés.

#### ❖ **Troisième communication**

Cinq préoccupations majeures ont animées la présentation de Monsieur KOTOKO M. Prosper. L'orateur a d'abord présenté les organes qui interviennent et le niveau de règlement des plaintes. Pour ce faire, trois (03) niveaux ont été identifiés pour faciliter et rapprocher la résolution efficace et efficiente d'une plainte ou d'un conflit. A chaque niveau préfectoral, régional et national correspond un organe dénommé comité. Il a souligné aussi les rôles et responsabilités de chaque organe ainsi que la procédure de règlement des plaintes

Les canaux de saisine en cas d'une plainte ont fait l'objet de la suite de sa présentation. Ceci peut être fait par téléphone par lettre, par auto saisine, dans les entretiens ou les réunions, à travers la boîte à plainte et autres a-t-il souligné.

Selon Le présentateur, le cheminement pour résoudre une plainte se déroule en six (06) étapes. Il s'agit de la réception et l'enregistrement des plaintes, l'accusé de réception, l'analyse, la classification et le traitement, la proposition de réponse, la mise en œuvre de la réponse et en fin la clôture de la plainte

#### ❖ **Quatrième communication**

Monsieur KITING Ouadja a structuré sa présentation en deux grands points à savoir :

- Dispositif de suivi-évaluation du MGP REDD+
- Besoin de renforcement de capacités

Pour ce qui concerne le premier point, il a d'abord définie le dispositif de suivi-évaluation du MGP REDD+ comme un processus systématique de recueil, d'analyse et d'utilisation d'information sur le fonctionnement du MGP et la gestion des plaintes. Il a ensuite souligné que Le dispositif prévoit le monitoring (suivi) de la performance et l'évaluation.

Le présentateur a mis fin à sa communication avec un accent sur la nécessité du renforcement de capacités des différents acteurs. Ces renforcements de capacités, selon lui, se résument à l'information, à la sensibilisation, à la formation et à l'appui en équipements

### **2.3. Synthèse des débats**

L'ensemble des quatre communications a fait objet de débat en plénière. Les participants ont eu à poser des questions d'éclaircissement, soulever des préoccupations et à formuler des commentaires. Les questions, préoccupations soulevées et les éléments de réponse apportés aux différentes questions et préoccupations sont résumées ci-dessous :

- Le rôle de la REDD+ dans la gestion de l'émission des gaz par les véhicules ;
- La direction préfectorale de l'Environnement ne peut pas servir à elle seule de lieu d'archivage des plaintes ?
- ;
- L'orientation des plaintes à la justice par les Directeurs préfectoraux de l'environnement ;

- Le rôle des mairies dans le processus REDD+.

Les éléments de réponses ont été apportés aux différentes préoccupations. Il s'agit de :

- ;
- Le dispositif mise en place permet d'anticiper les plaintes et leur résolution ;
- Le secteur actuel de la REDD+ au Togo prend en compte la réduction de l'émission des gaz à effet de serre due à la déforestation et à la dégradation des forêts ;
- Dans l'élaboration des projets, les dispositions seront prises pour limiter les plaintes ;
- Chaque structure est autonome mais non indépendante. C'est pourquoi, l'orientation doit être subordonnée de compte rendu à la hiérarchie ;
- L'organisation des ateliers d'échange de partage impliquant les maires des communes sont en cour pour les permettre de s'approprier le processus REDD+.

**Tableau 1 : Synthèse des questions, préoccupations soulevées et réponses à l’atelier régional de validation du draft 2 du MGP /REDD+ à Kpalimé.**

	<b>Questions/préoccupations</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Eléments de réponse</b>
1	La phase préparatoire du processus REDD+ n’est-elle pas budgétivore pour ne rien laisser aux autres phases qui paraissent plus utiles ?	ALIDZA Komi. (Représentant AVT Kpalimé)	L’existence de trois phases du processus REDD+ avec leur budget correspondant clairement défini. Nous sommes à la phase de préparation et les ressources de cette phase ne peuvent servir que pour la préparation. Les ressources seront mobilisées pour les autres phases.
2	Au lieu de dépenser autant de ressources pour l’élaboration du MGP, n’est-il pas mieux d’identifier les plaintes en amont, les éviter avant la mise en œuvre de chaque de chaque activité ?		Il est difficile voire impossible d’identifier par avance en amont tout type de plaintes que la mise en œuvre d’une activité peut engendrer. C’est pourquoi le MGP est mis en place pour prévenir, atténuer ou gérer les potentielles plaintes qui pourront être en lien avec les activités REDD+.
3	Des comités avec plusieurs membres pour gérer les plaintes aux différents niveaux. ; n’est-il pas plus pratique de mettre seulement au niveau de chaque DP environnement une cellule pour gérer les plaintes ?		Le processus REDD+ est un processus multisectoriel qui regroupe plusieurs acteurs. Les comités composés de plusieurs catégories d’acteurs sont plus indiqués pour mieux gérer les plaintes plutôt qu’une cellule juste au niveau du DP
4	Y a-t-il une synergie de collaboration entre le ministère de l’environnement et celui d’agriculture dans le cadre des activités REDD+ ?	YOVO Yao Dagblé (Maire Agou 1)	Il y a une synergie de collaboration entre les deux ministères. Dans le comité national REDD+ Le ministre de l’agriculture assure la vice-présidence. De plus, dans les comités préfectoraux et régionaux de MGP, les Directeurs Préfectoraux et Régionaux d’agriculture y siègent. Enfin il y a un groupe thématique du ministère d’agriculture qui apporte sa contribution au processus REDD+.
5	Quelle est la différence entre « plainte sensible » et « plainte non sensible » ?	TCHOYOKO Kpanté DP/MEDDPN AGOU	Les plaintes ‘‘sensibles’’ sont celles qui portent sur des faits suffisamment graves pouvant constituer des menaces graves pour les plaignants et la paix sociale. Exemple : viol, meurtre, les incidents opposant des communautés rivales, corruption, détournement de fonds etc. Les plaintes « non sensibles », sont celles qui portent sur des griefs mineurs. elles ne contiennent pas d’informations confidentiel et ne peuvent pas avoir des conséquences négatives ou fâcheuses sur la sécurité des plaignants ou la paix

			sociale. Elles ne peuvent être des menaces graves pour les plaignants et la paix sociale.
6	On donne trop d'importance aux plaintes. Si les populations sont informées est-ce que les plaintes ne vont s'enchaîner ?	SEMODO Komlan B. (Maire Dayi 2)	Le MGP est un système intégré de prévention et de règlement des plaintes ou conflits à travers le dialogue démocratique. Il n'y a rien de mauvais si les populations se plaignent. Aux contraire, l'expression des mécontentements sous forme de plaintes et les résolutions ou orientations apportées aux plaignants dans la transparence et la justice permet d'éviter des situations indésirables.
7	Quel est le rôle des maires dans le MGP		Avec la décentralisation, les maires sont des acteurs centraux dans les actions de développement de leur commune. Dans la phase de mise en œuvre, ils seront au cœur de toutes les actions de développement ; de ce faite, leurs expériences et leur leadership seront mis à contribution en tant que personne ressource dans la gestion des plaintes.
8	Les plaintes sensibles ne sont pas éligibles au présent MGP. Quelle suite donner à un plaignant qui vient avec une plainte sensible.	SABOUTOU Arimou (SG Kpélé)	Si plaignant a une plainte sensible, il faut lui expliquer que cette plainte n'est pas éligible au MGP et l'orienter vers le mécanisme le mieux indiqué pour traiter une telle plainte.

## 2.4. Travaux de groupe

Trois groupes de travail ont été formés avec chacun des consignes bien définies en rapport avec la validation du MGP (annexe2). Les groupes se sont retrouvés en plénière pour la restitution des travaux. Après la restitution des travaux des différents groupes, les discussions ont permis d'harmoniser les points de vue sur les différents aspects du document. Cet exercice a permis à l'assistance d'être mieux imprégné du mécanisme de gestion des plaintes pour cette phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ et les prochaines étapes du processus (annexe3).

### III. Recommandations et clôture de l'atelier

#### 3.1. Les recommandations formulées à par les participants

Au cours de l'atelier, certaines recommandations ont été formulées à savoir :

- Mettre au niveau des communes, des comités de gestion des plaintes ;
- Procéder à un renforcement de capacité des maires ;
- Intégration d'autres indicateurs comme aspect genre ;
- Prendre en compte, les émissions télévisées ;
- Mettre à disposition le matériel logistique pour des projections en milieu rural ;

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) de la phase de mise en œuvre du processus REDD+ est validé sur acclamation sous réserve de la prise en compte des différentes observations des participants.

#### 3.2. La cérémonie de clôture de l'atelier

La cérémonie de clôture à été présidée par le Docteur **DITOATOU Kanfitine**, Coordonnateur national REDD+ au Togo et Monsieur **SOGOYOU Bèkèyi Tchallabognoki**, Secrétaire générale de la préfecture de Kloto qui ont remercié les participants pour le sérieux qui a régné lors des travaux. Ils ont émis le vœu que les activités relatives à la réception et l'enregistrement des plaintes, l'accusé de réception, l'analyse, la classification et le traitement, la proposition de réponse, la mise en œuvre de la réponse et en fin la clôture de la plainte dans cette phase de mise en œuvre du processus REDD+ se passent bien dans toutes les préfectures avec détermination. Pour finir, ils ont souhaité un bon retour aux participants.

## CONCLUSION

L'atelier a permis aux différents acteurs de s'approprier le mécanisme de gestions de plaintes dans la phase de mise en œuvre du processus REDD+, et de connaître leurs rôles et responsabilités. Il a également favorisé des échanges qui ont permis aux participants de valider le présent document du mécanisme de gestion des plaintes. Ce mécanisme cohérent et fiable de gestion des plaintes dans la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ au Togo est un moyen efficace non seulement pour encourager les actions de restauration des paysages forestiers dégradés pour une augmentation du taux de couverture forestier du pays et la réduction des émissions des gaz à effet de serre mais aussi pour la contribution à l'atteinte des objectifs de la convention cadre des Nation Unies sur les changements climatiques et l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD) et celui du plan national de développement (PND) du Togo.

## ANNEXES

### **ANNEXE 1 : LES CONSIGNES POUR LES TRAVAUX DE GROUPE**

**Groupe 1** : Analyser, améliorer et compléter (au besoin), au regard du contexte et des spécificités régionales :

- Les objectifs et le champ d'application du MGP REDD+ Togo
- Les actions de la stratégie REDD+, sources de plaintes potentielles
- La validité d'une plainte, les parties prenantes concernées par le MGP REDD+.

Donnez votre avis motivé sur chacun de ces points.

**Groupe 2** : Analyser, améliorer et compléter (au besoin), au regard du contexte et des spécificités régionales :

- Les niveaux de saisine et de résolution des plaintes ;
- La composition et les attributions des organes de gestion des plaintes ;

Donnez votre avis motivé sur chacun de ces points.

**Groupe 3** : Analyser, améliorer et compléter (au besoin), au regard du contexte et des spécificités régionales :

- Le suivi évaluation de la mise en œuvre du MGP REDD+
- Les thématiques proposées pour les besoins de renforcement des capacités
- Donnez votre avis motivé sur chacun de ces points.

### **ANNEXE 2 : LES PROCHAINES ETAPES**

**ETAPE 1** : prise en compte et intégration des apports préoccupations et commentaires des différents ateliers pour produire la version améliorée

**ETAPE 2** : Transmission de la version améliorée à la Banque mondiale pour avis technique.

**ETAPE 3** : Prise en compte des observations de la Banque mondiale et production de la version finale ;

**ETAPE 4** : Organisation des ateliers de dissémination et de vulgarisation des versions définitives des différents livrables (SN-REDD+, CGES, PGP, CPR, CP, MGP, MPB)

### **ANNEXE 3 : EVALUATION DE L'ATELIER**

EVALUATION DE L'ATELIER DU MGP REGION DES PLATEAUX-OUEST (KPALIME)

(Sur 21 participants)

Eléments d'appréciation	critères d'appréciation							
	Satisfaisant		Assez bon		Passable		Pas satisfaisant	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
<b>1. déroulement de l'atelier</b>								
Présentations	18	86	3	14	0	0	0	0
Participation	18	86	3	14	0	0	0	0
Facilitation	17	81	4	19	0	0	0	0
Gestion du temps	11	52	9	43	1	5	0	0
<b>2. Appréciation du cadre du travail</b>								0
Cadre de travail	19	90	2	10	0	0	0	0
Restauration/pause-café	16	76	5	24	0	0	0	0
<b>3. Organisation des ateliers</b>								0
Pertinence d'organiser les consultations régionales	16	76	5	24	0	0	0	0
<b>4. Compréhension globale du document</b>								0
Document du MGP bien approprié par les acteurs	17	81	4	19	0	0	0	0
<b>5. Résultats des travaux de l'atelier</b>	20	95	1	5	0	0	0	0

## Autres appréciations

Pour les autres appréciations, les participants se sont prononcés sur :

- Ce qui les a le plus intéressé au cours de l'atelier
- Ce qui les a le moins intéressé au cours de l'atelier
- Propositions /suggestions utiles pour l'avenir

Leurs appréciations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

<b>1. Ce qui vous a le plus intéressé au cours de l'atelier</b>	<b>2. Ce qui vous a le moins intéressé au cours de l'atelier</b>	<b>3. Propositions /suggestions utiles pour l'avenir</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Clarté des différentes communications</li><li>- La prise en charge des participants</li><li>- Les travaux de groupe</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les communicateurs ont largement dépassé le temps imparti pour les communications.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Créer une plateforme MGP pour le partage des informations</li><li>- Prendre les dispositions pour organiser la restauration groupée sur le lieu de l'atelier ; ceci expose moins les participants.</li></ul>